



## **9.2. UNE DESCRIPTION DU PROJET**

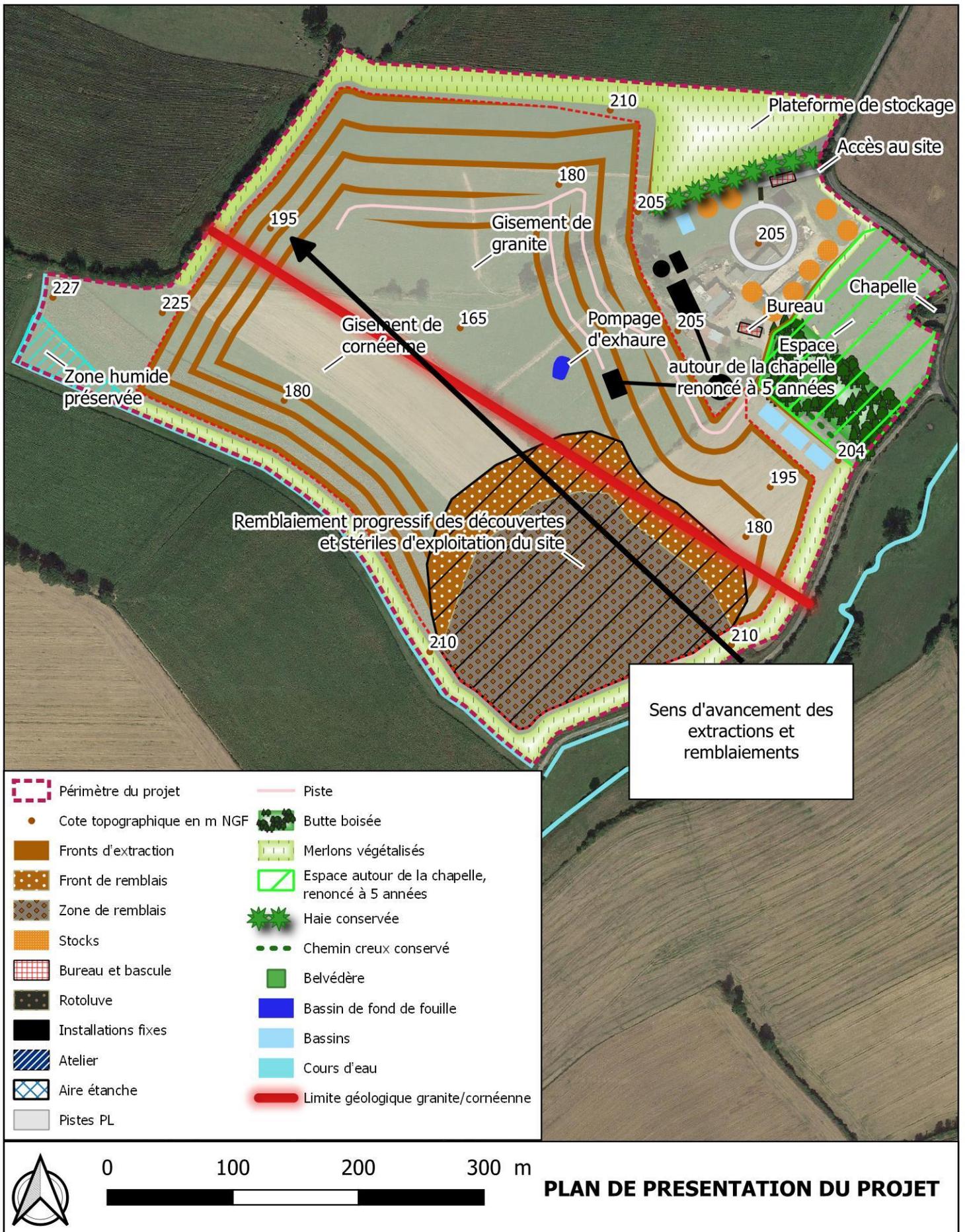
### **9.2.1. DESCRIPTION ET LOCALISATION DU PROJET**

La société SOCAORNE (Filiale du Groupe Holding Thierry Pigeon) sollicite une autorisation environnementale (DAE) pour l'ouverture d'une carrière de 24 ha environ, au lieu-dit « la Chapelle » sur la commune de Montreuil au Houlme (61).

Les terrains dont l'exploitation est envisagée sont constitués par des cornéennes et du granite. Les premières estimations réalisées par la société SOCAORNE permettent d'envisager une exploitation pour :

- Une durée de 30 ans,
- Une production annuelle moyenne de 150 000 tonnes,
- Une production annuelle maximale de 200 000 tonnes,
- Une cote minimale d'extraction de 165 m NGF, soit 3 à 4 fronts d'exploitation de 15 m.

Les limites d'emprise future sollicitée, ainsi que l'organisation des activités sur le site sont présentées sur le plan page suivante.





### 9.2.2. DESCRIPTION DES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DE L'ENSEMBLE DU PROJET

Le tableau de synthèse suivant permet de récapituler les grandes lignes du projet comparativement à l'autorisation actuelle.

		Autorisation sollicitée
Bénéficiaire		SOCAORNE
Superficie totale		24 ha
Superficie en extraction		15,8 ha
Surface défrichée		Aucun
Durée		30 ans
Production de granulats (tonnes)	Moyenne annuelle	150 000 tonnes
	Maximum annuel	200 000 tonnes
Nature des installations de traitement		Installations de concassage et criblage fixes et mobiles
Puissance des installations		1000 kW
Rubriques ICPE		2510 -1 : exploitation de carrière : A 2515-1 : criblage et lavage : E 2517-2 : transit de matériaux minéraux solides : E
Rubriques IOTA		1.1.1.0 : Implantation de piézomètres : D 2.1.5.0 : rejet des eaux > 20 ha : A 3.2.3.0 : plan d'eau > 3 ha : A
Cote de fond de fouille		165 m NGF

Fig. 74 : Tableau de synthèse – chiffres clés

Le plan d'ensemble du projet est joint au chapitre 17.



### **9.2.3. DESCRIPTION DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA PHASE OPERATIONNELLE DU PROJET**

#### **9.2.3.1. Moyens humains**

7 personnes seront employées sur le site :

- 1 chef de carrière,
- 3 conducteurs d'engin polyvalents,
- 2 personnes à l'accueil,
- 1 technicien de surface.

#### **9.2.3.2. Installations annexes**

Les installations annexes situées sur le site de la Chapelle seront composées de :

- Un transformateur pour l'alimentation électrique de la carrière,
- Un poste de pilotage,
- Un atelier pour les travaux d'entretien,
- Une aire étanche,
- Des bureaux et des vestiaires.

Le bâtiment à usage actuel d'habitation sera maintenu et rénové pour être utilisé en bureaux.

#### **9.2.3.3. Demande et utilisation d'énergie**

Les sources d'énergie sur le site sont le GNR et le gasoil, pour les engins, les camions de livraison et les installations.

De plus, un transformateur sera présent sur le site pour l'alimentation électrique de la carrière et notamment ses installations de traitement.

#### **9.2.3.4. Nature et quantités des matériaux et des ressources naturelles utilisés**

Les ressources naturelles exploitées sur le site correspondent à des formations de granites et de cornéennes, mises en place en phase terminale de l'orogénèse cadomienne.



## **9.2.4. ESTIMATION DES TYPES ET DES QUANTITES DE RESIDUS ET D'EMISSIONS ATTENDUS**

### **9.2.4.1. Pollution de l'eau, de l'air, du sol et du sous-sol**

Les mesures prises et détaillées dans les chapitres 9.4.1 et 9.4.4 et auxquels on se reportera visent à limiter les pollutions de toute nature et en particulier :

- Pour l'eau : les matières en suspension et les hydrocarbures,
- Pour l'air : les émissions des moteurs des engins et des installations de traitement,
- Pour le sol et le sous-sol : les hydrocarbures.

L'absence d'accueil de déchets inertes extérieurs limitera également les risques de pollution des sols et des eaux.

### **9.2.4.2. Bruit, vibration, lumière, chaleur, radiation**

Les mesures prises et détaillées dans le chapitre 9.4.1 visent à limiter les émissions de toute nature et en particulier pour les riverains : les bruits et les vibrations. Le projet n'est pas de nature à générer des flux de chaleur ou de radiation.

### **9.2.4.3. Types et quantités de déchets produits**

Dans le cadre de ce projet, les déchets générés sur site de la Chapelle seront des déchets banals (emballages, papiers, cartons).

Les quantités de déchets produits seront relativement faibles étant donné le type d'activité. Ces déchets seront triés à la source pour être ensuite éliminés par les filières spécialisées.

Les déchets ménagers produits sur le site sont collectés et évacués en filières agréées.



## **9.3. DESCRIPTION DES ASPECTS PERTINENTS DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

### **9.3.1. ASPECTS PERTINENTS DE L'ETAT INITIAL**

La description de l'état initial de l'environnement dans l'emprise du projet et ses abords est abordée de façon thématique en liaison avec :

- **le voisinage**, au chapitre 9.4.1,
- **le paysage**, au chapitre 9.4.2,
- **la faune et à la flore**, au chapitre 9.4.3,
- **l'hydrologie et l'hydrogéologie**, au chapitre 9.4.4.

Les moyens employés pour recueillir les données nécessaires à cet état initial sont récapitulés au paragraphe 9.7.

### **9.3.2. EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE EN CAS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

La mise en œuvre du projet induira pour l'environnement du site des modifications relatives :

- **au voisinage**, en raison notamment de l'extraction (sources de bruits, poussières notamment), aspects détaillés au chapitre 9.4.1,
- **au paysage**, en raison de l'extraction, aspects détaillés au chapitre 9.4.2,
- **à la faune et à la flore**, avec le remaniement de certains habitats, et création ou aménagements de nouveaux habitats, aspects détaillés au chapitre 9.4.3,
- **à l'hydrologie et l'hydrogéologie, en raison de la création de la fosse d'extraction** aspects détaillés au chapitre 9.4.4.

Les mesures prises et détaillée dans les paragraphes précités visent à Eviter Réduire ou Compenser les impacts correspondants.

### **9.3.3. EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE EN ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

Il n'a pas été recensé de projet susceptible de faire évoluer les terrains prévus pour le projet par rapport à leur usage actuel.

L'évolution de ces terrains, sans ce projet, resterait en activité agricole.